

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2012 N°13
28 février 2012

- | | | |
|---|--|------|
| - | Décision du 27 février 2012 portant subdélégation de signature à M. Mme Corinne de La Personne, directrice interrégionale, chef du service de la navigation du Nord-Est | P 2 |
| - | Décision du 27 février 2012 portant subdélégation de signature à M. Jacques Banderier, directeur départemental des territoires de la Haute-Marne, délégué local de VNF en matière de police de la conservation du domaine public fluvial | P 3 |
| - | Décision du 27 février 2012 portant subdélégation de signature à M. Yves Castel, directeur interrégional, directeur départemental des territoires de la Nièvre | P 4 |
| - | Décision du 27 février 2012 portant subdélégation de signature à M. Jean-Louis Jérôme, directeur interrégional, chef du service de la navigation de Strasbourg | P 5 |
| - | Décision du 27 février 2012 portant subdélégation de signature à M. Marc Jacquet, délégué local, directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique | P 6 |
| - | Décision du 27 février 2012 portant subdélégation de signature à M. François Cazottes, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, directeur départemental des territoires du Lot-et-Garonne | P 7 |
| - | Décision du 27 février 2012 portant subdélégation de signature à M. Jean-Pierre Defresne, directeur régional, chef du service de la navigation du Nord-Pas-de-Calais | P 8 |
| - | Décision du 27 février 2012 portant subdélégation de signature à M. Jean-Baptiste Maillard, directeur interrégional de VNF, chef du service de la navigation de Seine | P 9 |
| - | Décision du 27 février 2012 portant subdélégation de signature à M. Patrick Butte, directeur interrégional, chef du service de la navigation de Toulouse | P 10 |
| - | Décision du 27 février 2012 portant délégation de signature à M. Jean-Philippe Piquemal, délégué local, directeur départemental des territoires de la Dordogne | P 11 |
| - | Décision du 27 février 2012 portant subdélégation de signature à Mme Monique Novat, directrice interrégionale, chef du service de la navigation Rhône-Saône | P 12 |

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

DECISION DU 27 FEVRIER 2012
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE A
Mme Corinne de La Personne, directrice interrégionale, chef du service de la navigation du
Nord-Est

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code de justice administrative,

Vu le code des transports,

Vu la décision du 16 février 2012 portant délégation de signature de M. Alain Gest, président de Voies navigables de France, à M. Marc Papinutti, directeur général de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté ministériel du 7 janvier 2011 nommant Mme Corinne de La Personne, chef du service de la navigation du Nord-Est,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à Mme Corinne de La Personne, directrice interrégionale de Voies navigables de France, chef du service de la navigation du Nord-Est, à l'effet de signer au nom de M. Marc Papinutti, directeur général tous actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative, et de représenter l'établissement en première instance.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 27 février 2012

Le directeur général

signé

Marc Papinutti

**DECISION DU 27 FEVRIER 2012
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE A**

**M. Jacques Banderier, directeur départemental des territoires de la Haute-Marne, délégué local
de Voies navigables de France en matière de police de la conservation du domaine public fluvial**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code de justice administrative,

Vu le code des transports,

Vu la décision du 16 février 2012 portant délégation de signature de M. Alain Gest, président du conseil d'administration de Voies navigables de France, à M. Marc Papinutti, directeur général de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 10 octobre 2011 nommant M. Jacques Banderier, directeur départemental des territoires de la Haute-Marne,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à M. Jacques Banderier, délégué local de Voies navigables de France, directeur départemental des territoires de la Haute-Marne, à l'effet de signer au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, tous actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative, et de représenter l'établissement en première instance.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 27 février 2012

Le directeur général

signé

Marc Papinutti

**DECISION DU 27 FEVRIER 2012
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE A
M. Yves Castel, directeur interrégional, directeur départemental des territoires de la Nièvre**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code de justice administrative,

Vu le code des transports,

Vu la décision du 16 février 2012 portant délégation de signature de M. Alain Gest, président de Voies navigables de France, à M. Marc Papinutti, directeur général de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 26 janvier 2011 nommant M. Yves Castel, directeur départemental des territoires de la Nièvre,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à M. Yves Castel, directeur interrégional de Voies navigables de France, directeur départemental des territoires de la Nièvre, à l'effet de signer au nom de M. Marc Papinutti, directeur général tous actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative, et de représenter l'établissement en première instance.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 27 février 2012

Le directeur général

signé

Marc Papinutti

**DECISION DU 27 FEVRIER 2012
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE A
M. Jean-Louis Jérôme, directeur interrégional, chef du service de la navigation de Strasbourg**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code de justice administrative,

Vu le code des transports,

Vu la décision du 16 février 2012 portant délégation de signature de M. Alain Gest, président de Voies navigables de France, à M. Marc Papinutti, directeur général de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté ministériel du 4 août 2003 nommant M. Jean-Louis Jérôme, chef du service de la navigation de Strasbourg,

DECIDE

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à M. Jean-Louis Jérôme, directeur interrégional de Voies navigables de France, chef du service de la navigation de Strasbourg, à l'effet de signer au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, tous actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative, et de représenter l'établissement en première instance.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 27 février 2012

Le directeur général

signé

Marc Papinutti

DECISION DU 27 FEVRIER 2012
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE A
M. Marc JACQUET, délégué local, directeur départemental des territoires et de la mer
de la Loire-Atlantique,

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code de justice administrative,

Vu le code des transports,

Vu la décision du 16 février 2012 portant délégation de signature de M. Alain Gest, président par intérim de Voies navigables de France à M. Marc Papinutti, directeur général de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 1^{er} janvier 2010 nommant M. Marc Jacquet, directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique,

DECIDE

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à M. Marc Jacquet, délégué local de Voies navigables de France, directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique, à l'effet de signer au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, tous actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative, et de représenter l'établissement en première instance.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 27 février 2012

Le directeur général

signé

Marc Papinutti

DECISION DU 27 FEVRIER 2012
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE A
M. François Cazottes, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement,
directeur départemental des territoires du Lot-et-Garonne

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code de justice administrative,

Vu le code des transports,

Vu la décision du 16 février 2012 portant délégation de signature de M. Alain Gest, président par intérim de Voies navigables de France à M. Marc Papinutti, directeur général de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 30 janvier 2012 nommant M. François Cazottes, directeur départemental des territoires du Lot-et-Garonne, à compter du 1^{er} mars 2012,

DECIDE

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à M. François Cazottes, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, directeur départemental des territoires du Lot-et-Garonne, à l'effet de signer au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, tous actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative, et de représenter l'établissement en première instance.

Article 2

La présente décision qui entrera en vigueur le 1^{er} mars 2012 sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 27 février 2012

Le directeur général

signé

Marc Papinutti

**DECISION DU 27 FEVRIER 2012
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE A
M. Jean-Pierre Defresne, directeur régional, chef du service de la navigation du Nord-Pas-de-Calais**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code de justice administrative,

Vu le code des transports,

Vu la décision du 16 février 2012 portant délégation de signature de M. Alain Gest, président de Voies navigables de France à M. Marc Papinutti, directeur général de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté ministériel du 25 juillet 2008 nommant M. Jean-Pierre Defresne, chef du service de la navigation du Nord-Pas-de-Calais,

DECIDE

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre Defresne, directeur régional de Voies navigables de France, chef du service de la navigation du Nord-Pas-de-Calais, à l'effet de signer au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, tous actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative, et de représenter l'établissement en première instance.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 27 février 2012

Le directeur général

Signé

Marc Papinutti

DECISION DU 27 FEVRIER 2012
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE A
M. Jean-Baptiste Maillard, directeur interrégional de Voies navigables de France, chef du
service de la navigation de la Seine

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code de justice administrative,

Vu le code des transports,

Vu la décision du 16 février 2012 portant délégation de signature de M. Alain Gest, président du conseil d'administration de Voies navigables de France à M. Marc Papinutti, directeur général de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté ministériel du 25 janvier 2010 nommant M. Jean-Baptiste Maillard, chef du service de la navigation de la Seine,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à M. Jean-Baptiste Maillard, directeur interrégional de Voies navigables de France, chef du service de la navigation de la Seine, à l'effet de signer au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, tous actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative, et de représenter l'établissement en première instance.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 27 février 2012

Le directeur général

signé

Marc Papinutti

**DECISION DU 27 FEVRIER 2012
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE A
M. Patrick Butte, directeur interrégional, chef du service de la navigation de Toulouse**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code de justice administrative,

Vu le code des transports,

Vu la décision du 16 février 2012 portant délégation de signature de M. Alain Gest, président de Voies navigables de France à M. Marc Papinutti, directeur général de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 nommant M. Patrick Butte, chef du service de la navigation de Toulouse,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à M. Patrick Butte, directeur interrégional de Voies navigables de France, chef du service de la navigation de Toulouse, à l'effet de signer au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, tous actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative, et de représenter l'établissement en première instance.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 27 février 2012

Le directeur général

signé

Marc Papinutti

**DECISION DU 27 FEVRIER 2012
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE A
M. Jean-Philippe PIQUEMAL, délégué local, directeur départemental des territoires
de la Dordogne**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code de justice administrative,

Vu le code des transports,

Vu la décision du 16 février 2012 portant délégation de signature de M. Alain Gest, président de Voies navigables de France à M. Marc Papinutti, directeur général de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 1^{er} janvier 2010 nommant M. Jean-Philippe Piquemal, directeur départemental des territoires de la Dordogne,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à M. Jean-Philippe Piquemal, délégué local de Voies navigables de France, directeur départemental des territoires de la Dordogne, à l'effet de signer au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, tous actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative, et de représenter l'établissement en première instance.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 27 février 2012

Le directeur général

signé

Marc Papinutti

**DECISION DU 27 FEVRIER 2012
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE A
Mme Monique Novat, directrice interrégionale, chef du service de la navigation Rhône-Saône**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code de justice administrative,

Vu le code des transports,

Vu la décision du 16 février 2012 portant délégation de signature de M. Alain Gest, président de Voies navigables de France, à M. Marc Papinutti, directeur général de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté ministériel du 25 janvier 2012 nommant Mme Monique Novat, chef du service de la navigation Rhône-Saône, à compter du 7 mars 2012,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à Mme Monique Novat, directrice interrégionale de Voies navigables de France, chef du service de la navigation Rhône-Saône, à l'effet de signer au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, tous actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative, et de représenter l'établissement en première instance.

Article 2

La présente décision qui entrera en vigueur le 7 mars 2012 sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 27 février 2012

Le directeur général

signé

Marc Papinutti